Saint-Pardon-de-Conques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 14 mars 2025
Membres en exercice : 13 Membres présents : jusqu'à 12 Membres votants : jusqu'à 12

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Jean-Baptiste PAING (retardataire), Séverine CLOES (s'est absentée 20 mn), Martine DUBOURG, Fabienne DELOUBES, Martial GALLOU, Laurent LALANNE (retardataire), Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD, Guillaume PELLETIER (a dû quitter la séance avant la fin).
Absent excusé : Laurent REGLAT

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance,
2. Convention de servitude lotissement l'Orée du Golf
3. Convention adhésion service du CDG en matière de prévention santé.
4. Approbation du CFU 2024
5. Affectation du résultat 2024
6. Participation au budget du CCAS
7. Vote taxes directes locales 2025
8. Redevances d'Occupation du Domaine Public (ORANGE) 2025
9. Redevances d'Occupation du Domaine Public (SFR) 2025
10. Subventions aux associations 2025
11. Indexation annuelle des loyers communaux 2025
12. Achat mobilier salle des fêtes
13. Information sur l'emprunt des travaux « création logements communaux »
14. Budget primitif 2025
15. Communications diverses : Détermination de 2 arrêts pour le transport à la demande, Marché travaux créations 3 logements communaux, travaux en cours sur les celliers.

1. **Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025 et nomination du secrétaire de séance**

Le dernier PV est validé à l'unanimité et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

2. **Convention de servitude lotissement du Golf** (DELIB N°5/2025)

Suite à la reprise par la commune des espaces verts et de la voirie du lotissement de l'Orée du Golf il est demandé aux élus d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec ENEDIS.
Actuellement il existe une convention au nom de l'ancien propriétaire qui doit être réactualisée, en effet, une autorisation de la commune est nécessaire pour permettre au gestionnaire des réseaux d'intervenir dans le lotissement.
Le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

Pour : 10 (M. PAING et M. LALANNE ne sont pas encore arrivés) **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. **Convention adhésion service du CDG 33 en matière de prévention santé** (DELIB N° 6/2025)

En raison du départ de plusieurs médecins le service de santé du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde a été restructuré, ainsi de nouvelles conventions sont proposées aux communes.
Les agents sont convoqués tous les deux ans pour une visite médicale auprès du service de médecine préventive.
Le forfait annuel par agent s'élève à 65 €, la convention proposée est conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction.
A l'unanimité, les élus présents donnent pouvoir à M. le Maire de signer la convention.

Pour : 10 (M. PAING et M. LALANNE ne sont pas encore arrivés) **Contre : 0** **Abstention : 0**

Arrivée de Mrs PAING et LALANNE à 19h20
A 19h30, Mme CLOES s'est absentée de la salle pour raison personnelle.

4. **Approbation du CFU 2024** (DELIB N°7/2025)

Pour la première fois, les élus vont devoir valider les réalisés 2024 avec la nouvelle méthode proposée par le trésor public qui fusionne le compte de gestion avec le compte administratif.
*Le conseil va devoir valider le nouveau document de gestion appelé « **C**ompte **F**inancier **U**nique ».*

Le Maire sort de la salle et c'est le 1er adjoint, M. Jean-Claude DALLA ROSA qui présente le CFU.

En 2024 le budget de fonctionnement a réalisé un résultat positif de 118 502,79 €. Malgré les mauvaises surprises occasionnées par les diverses réparations du tracteur qui s'élèvent en 2024 à 18 472,83 €, un montant de dépenses bien au-delà des 7 000 € de prévisions budgétaires, de nouvelles options ont été prises afin de compenser ces dépassements d'estimations.

La participation financière au SIRP reste toujours aussi élevée à 136 650 € avec un nombre d'enfants stabilisé à 56. Il est à noter que des travaux d'entretien sur les locaux de St Pardon, qui devraient être pris en charge par le budget SIRP, sont réalisés régulièrement par notre commune.

Stabilisation des coûts des énergies à 6 800,51 €.

Les charges de personnel qui étaient de 76 388,43 € en 2023 augmentent à 85 569,98 € en 2024.

En investissement :

la commune a dépensé la somme de 102 432,84 € pour l'aménagement de l'entrée du bourg à laquelle il faut rajouter 7 425 € de maitrise d'œuvre.

La mise en place de deux barrières sur la route du château, le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente, la sécurisation en cours sur la route des Vignolles et l'installation de deux alarmes (atelier et salle des fêtes) ont coûté la somme de 19 142,82 €.

Remplacement du matériel dérobé lors du cambriolage du local technique en décembre 2023 pour un montant de 19 746,39 € (l'assurance a octroyé la somme de 11 600,24 €).

Une avance de 100 000 € a été réalisée au profit du SIRP en fin d'année, somme qui devra être remboursée à la commune courant 2025.

→ Tableau récapitulatif des résultats du CFU 2024 qui a été en amont vérifié par le trésorier.

Budget de fonctionnement	**Résultats exercice année 2024**
Dépenses de fonctionnement	351 629,82€
Recettes de fonctionnement	470 132,61€
Résultat de fonctionnement année 2023	118 502,79€
Excédents des années antérieures	425 892,73€
Disponibilité pour la préparation du budget 2024	**544 395,52€**
Budget d'investissement	
Dépenses d'investissement	280 801,14€
Recettes d'investissement	111 160,81€
Résultats d'investissement année 2023	-169 640,33€
Excédents des années antérieures	138 614,13€
Disponibilité pour le budget 2024	**-31 026,20€**

Suite à cette présentation, le Conseil valide à l'unanimité ce CFU 2024

Pour : 10 **(M. le Maire n'a pas pris part au vote)** **Contre : 0** **Abstention : 0**

5. **<u>Affectation du résultat 2024</u>** (DELIB N°8/2025)

La proposition d'affectation de résultats tient compte des besoins de financement sur le budget d'investissement primitif 2025 qui doit être validé ce soir.

Comme souvent évoqué, puisque les recettes des loyers des logements communaux sont comptabilisées en fonctionnement il nous faut prendre l'automatisme en début d'année de verser en investissement la somme correspondant au coût du remboursement du capital d'emprunt comptabilisé sur le budget investissement.

→ Soit en 2025 la somme de 31 042 €.

Il est proposé également d'affecter 1 000 € pour l'achat de mobilier afin de compléter celui de la salle des fêtes (pieds, entretoises et panneaux de tables refaits par nos soins), 30 000 € pour rénover la chaussée de la rue des PROMS et 100 000 € pour couvrir l'avance du prêt faite au SIRP et déjà comptabilisée en 2024.

→ Soit un total de 162 042 €.

Afin d'équilibrer le montant des recettes avec celui des dépenses inscrites dans le budget primitif 2025, la commission propose aux élus les écritures suivantes.

Budget	État fin 2024	Affectation de résultats 2024
-Investissement	-31 026,20 €	162 042,00 €
-Investissement avec le résultat 2024		131 015,80 €
-Fonctionnement	544 395,52 €	382 353.52 €
-Total	513 369,32 €	513 369,32 €

L'ensemble des membres présents approuve l'affectation de résultats.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6. **<u>Participation au budget du CCAS</u>** (DELIB N°9/2025)

La commission finances propose d'augmenter le montant de la participation 2024 de 4800 € à 5300 €.

Les membres de la commission CCAS nous informent qu'en 2025 ils ont l'intention de traiter trois dossiers de demande de subvention BAFA d'un montant global de 750 €. En raison des nombreuses augmentations et afin de pouvoir maintenir les manifestations organisées par la commune et le CCAS (marche rose, repas citoyen et repas des ainés) il est nécessaire d'augmenter cette participation.

L'assemblée adopte unanimement cette participation budgétaire.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

19h48, Mme CLOES est revenue en séance

7. **<u>Vote des taxes directes locales 2025</u>** (DELIB N°10/2025)

	Taux 2024	Base d'imposition 2024	Recettes prévisionnelles 2024	Nouveaux taux 2025	Base d'imposition 2025	Recettes prévisionnelles 2025
Taxe foncière bâti	34,32%	499 600 €	171 463 €	35,14%	544 600 €	191 372 €
Taxe foncière non bâti	61,14%	32 300 €	19 748 €	62,59%	33 400 €	20 905 €
Taxe habitation +Ú ý v l g h q f h v v h f r g g d l ù h v ,	13,98%	14 700 €	2 055 €	14,31%	19 400 €	2 776 €
Allocations compensatrices			4 785 €			4 845 €
Effet du coefficient correcteur			22 382 €			24 369 €
Totaux			220 433 €			244 267 €

L'augmentation des bases 2024 occasionnée par le nombre de nouveaux logements ou régularisations établit une recette fiscale supplémentaire de 17 173 €.
Pour l'ensemble des foyers existants ayant payé en 2024 leurs impôts fonciers sur la commune, il est proposé une augmentation qui produira 4 614 € de revenu supplémentaire (entre 10 € et 20 € par foyer)
En ajoutant les taxes des nouveaux logements, la commune augmentera ses recettes de 23 834 €.

Cette augmentation des taux est proposée en raison de l'urgence des divers travaux de voirie à réaliser.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux taux.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8. **Redevance d'occupation du domaine public (ORANGE)** (DELIB N°11/2025)

Suite à l'inventaire des équipements de télécommunication, des réseaux aériens, souterrains et emprises au sol exploités par la société Orange il est demandé au conseil municipal de valider le montant de redevance 2025 d'un montant de **520,63 €** et de charger M. le Maire d'établir cette redevance.
Le conseil municipal vote à l'unanimité cette redevance.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

9. **Redevance d'occupation du domaine public (SFR)** (DELIB N°12/2025)

Concernant l'exploitation du réseau souterrain implanté le long de la route du Château par la société SFR il est demandé au conseil municipal de valider le montant de cette redevance qui s'élève à **1 541,23 €,**
soit 1980 ml multipliés par 16 fourreaux puis par le tarif actualisé 2025 de 0,04865 du ml qui détermine le tarif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette redevance.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

10. **Subventions aux associations 2025** (DELIB N°13/2025)

Avant de parler de subventions, le conseil municipal remercie une nouvelle fois toutes les personnes impliquées dans la vie associative locale et celles qui étaient présentes à la récente invitation de la mairie.

Il est proposé aux élus de fixer à **5 000 €** le montant global 2025 afin de subventionner les associations.

→ Il est demandé de maintenir les subventions suivantes :
- Association de chasse : 700 €,
- Judo Bieujacais : 300 €,
- Association des parents d'élèves : 500 €.

→ Il proposé d'octroyer :
- Association de l'Escale des Poilus de MONPRIMBLANC : 500 €,
- La nouvelle association « la Récré perdonnaise » : 500 €,
- « L'Amicale de St-Pardon » : 1 000 €,
- Association du Golf du Sauternais : 700 € (en se basant sur la volonté des nouveaux adhérents et leur motivation à voir évoluer leurs communication et implication dans la vie du village).

M. le Maire interroge l'assemblée délibérante sur le bien fondé de la somme de 5 000 €, ce qu'elle accepte à l'unanimité.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

11. **Indexation annuelle des loyers communaux** (DELIB N°14/2025)

Chaque année l'indice de référence des loyers évolue afin de compenser les diverses hausses qui impactent les logements locatifs (augmentation des impôts et des coûts d'entretien des locaux).

Cette année l'augmentation impactera les loyers de 1,82 %, cette revalorisation se fait normalement de façon systématique mais pour laisser les élus en décider avant chaque vote de budget, une délibération est proposée.

Le Conseil accrédite cette indexation à l'unanimité.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

12. **Achat mobilier salle des fêtes** (DELIB N°~~15/2025~~ est devenue à la suite d'un oubli 23/2025)

Afin de compléter le nombre de tables et avoir une capacité de 120 personnes assises dans la salle polyvalente, M. Jean-Claude DALLA ROSA, le 1er Adjoint, propose l'achat de matériel identique à celui existant.

→ 7 pieds en acier de 35 mm de diamètre à 32 € HT l'unité
→ 10 entretoises de 30 mm de diamètre à 16,50 € HT l'unité

Soit un coût total TTC de **598,80 €** chez le fournisseur MAGEGUIP.

Les 6 plateaux de table (1,20 ml x 0,80 ml) seront achetés chez le fournisseur LNB au tarif de **227,53 €** et les finitions assurées par l'agent communal.

Les élus se prononcent favorablement pour ces achats et valident une dépense plafonnée à 1000 €.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

13. **Information sur l'emprunt des travaux « création logements communaux »**

Les conditions de financement datant de décembre 2024 ont été réactualisées courant mars 2025.

Depuis que nous avons retenu l'offre la moins disante, le crédit mutuel a revu ses taux et réduit la durée de remboursement de 258 à 240 mois, modifications qui entraînent une augmentation des coûts de mensualités.

	Dépenses	Subvention	Montant à emprunter	Échéance mensuelle	Recettes de loyers	Reste à charge mensuel
Trois logements	731 948,26€	289 964 €	441 964,26€	2 586 € Taux à 3,50% sur 258 mois	2 400 €	186 €
Réactualisation Des taux	731 948,26€	289 964 €	440 000 €	2 741,30€ Taux à 3,90% sur 240 mois	2 400 €	341,31€

Le taux du crédit mutuel de 3,50% augmente à 3,90%.

En comparaison il est proposé d'étudier un prêt indexé sur le taux du livret A majoré de 0,40%

Banque	Taux	Durée	Échéance	Montant	Dont un montant sur 18 mois et 12 mois sur les deux dernières lignes	Annuel	Cout total crédit	Recettes Annuelles	Reste à charge annuel
Caisse épargne	4,05%	240	Annuelle	32 667,29 €		32 667,29 €	653 345,80 €	28 800 €	3 867,29 €
Crédit mutuel	3,50%	258	Trimestrielle	7 705,71 €	3 867,50 €	30 822,84 €	639 661,80 €	28 800 €	2 022,84 €
Crédit mutuel	3,49%	240	Trimestrielle	8 132,40 €	3 856,45 €	32 529,60 €	624 936,30 €	28 800 €	3 729,60 €
Crédit mutuel	3,90%	240	Trimestrielle	8 223,92 €	4 290,00 €	32 895,68 €	642 177,92 €	28 890 €	**4 095,68 €**
Crédit mutuel LA	2,80%	240	Trimestrielle	7 485,15 €	3 080,00 €	29 940,60 €	581 191,40 €	28 800 €	**1 140,60 €**

Pour la maitrise du budget il est capital que les membres de la commission d'appel d'offres gardent en mémoire les chiffres suivants ;

- → 580 000 € HT d'estimation de travaux
- → 117 000 € HT de charpente à déduire
- → 10 000 € HT de démolition à déduire

453 000 HT sans les charpentes et démolition des bardages c'est le montant des travaux attendu de l'appel d'offres.

Somme à laquelle il faut rajouter :

- → 10 393,33 € HT de fournitures pour deux balcons supplémentaires et planchers
- → 47 408,55 € HT de fournitures. (49 658,55 € ; 2250 €) Bois, tuiles, bardage etc…
  Soit 510 801,88 € HT de coût global des travaux.
- → Coût architecte = 38 770 €
- → Dommages ouvrage= 9 060 €
- → Honoraires bureau de contrôle= 9 060 €
- → Coordination SPS = 2 265 € HT

Coût total : 569 956,88 € HT + 40 000 € (dépenses imprévues) = **609 956,88 € HT**

Recettes : Subvention du « fonds vert » accordée sur la base de 50% du HT du projet (579 928,25 €)
Soit **289 964 €**

Montant restant à financer : 609 956,88 € HT soit 731 948,26 € TTC-289 964 = **441 984,26 € TTC**

Cette présentation n'a valeur que d'information, en attente de la réception de l'appel d'offres de ce marché. La décision de la valeur du prêt sera déterminée en fonction du choix des prestations des entreprises retenues.

20h55 M. PELLETIER quitte la séance pour des raisons professionnelles

14. **Budget primitif 2025** (DELIB N°~~16/2025~~ est devenue à la suite d'un oubli 15/2025)

La présentation en chiffres par M. le Maire

FONCTIONNEMENT 2025	Montants
Total des Dépenses fonctionnement 2025	**812 915,28 €**
Recettes 2025	430 561,76 €
Ajout de l'affectation de résultats 2024	382 353,52 €
Total des recettes fonctionnement 2025	**812 915,28 €**

INVESTISSEMENT 2025	
Total des dépenses d'investissement 2025	**999 650,67 €**
Recettes 2025	**868 634,87 €**
Ajout du résultat d'investissement 2024	**-31 026,20 €**
Affectation de fonctionnement 2024	**162 042,00 €**
Total des recettes investissement 2025	**999 650,67 €**

La commission finances présente un budget primitif tenant compte de nombreux projets de travaux pour l'année 2025 tout en souhaitant pouvoir poursuivre la maîtrise du budget communal en conservant des capacités d'autofinancement.

Ce budget primitif tient compte des réalisations suivantes :

Les principales dépenses 2025

- Une augmentation de la participation financière à verser aux écoles de 136 650 € à 139 053,28 €
- Une augmentation des charges de personnel qui prend en compte les nouvelles cotisations de prévoyance.
- Les charges de remboursement d'intérêts d'emprunt augmentent de 12 870 € avec le démarrage des travaux concernant les trois nouveaux logements.
- Installation d'une borne incendie au lieu-dit Pouchon pour un montant de 6 841,08 €
- Mise en place de stores à manœuvre électrique sur la périphérie du préau de la salle polyvalente pour un montant de 17 662,80 €.
- 20 000 € ont été budgétés pour bâtir un local de 12 ml x 6 ml qui va servir de celliers pour les 7 logements communaux, travaux qui seront effectués par des bénévoles.
- La route du Lavoir avec une dépense de 27 022,44 €.
- Un tronçon de la route de Caton va être refait pour 13 011 €
- 6 889,20 € vont être dépensés sur une partie de la route de l'impasse du Carpe
- Diverses réparations de voirie sur la route des Campairols pour un montant de 2 241,92 €
- Sur le budget 30 000 € ont été provisionnés pour la chaussée de la Rue des Proms.
- Pour l'achat d'une remorque afin d'assurer le transport du tracteur-tondeuse pour un montant de 1 196,80 €.
- Les travaux pour créer trois logements dont une partie réalisée par des bénévoles pour un montant de 732 000 € TTC.
- 17 000 € ont été budgétés afin de remplacer les éclairages publics par des leds.

Les principales recettes 2025

- Le SIRP avec un remboursement de 100 000 € en 2025.
- L'Etat a octroyé à la commune 289 964 € de « fonds vert » afin de subventionner le projet des trois logements communaux.
- Un emprunt a été prévu au budget pour financer les 440 000 € de reste à charge sur les travaux des logements communaux.
- Pour les éclairages le SDEEG versera la somme de 4 444,25 €.
- Cette année la commune touchera la somme de 22 240,78 € correspondant au remboursement de TVA.
- Pour la réalisation 2024 sur l'entrée du bourg et l'éclairage public l'Etat a octroyé à la commune la somme de 6 940,15 €.

- Comme déjà évoqué, la hausse de la fiscalité locale établit un montant de recettes supplémentaires en 2025 de 23 834 €, estimation qui ne tient pas compte des majorations annuelles.

En fin d'année 2025, les membres de la commission finances considèrent que tous ces projets et évolutions budgétaires vont impacter une baisse de 54 143,53 € du montant des excédents, qui rappelons-le est actuellement d'un montant de 613 369,32 €.

Le Conseil dans sa globalité valide le budget primitif 2025.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

15. **Communications diverses**

- **Déterminer de deux arrêts pour le transport à la demande**

Dans le cadre du projet « mobilité » de la CDC Sud-Gironde, il sera mis en place à dater de septembre 2025 une navette (gratuite et sur réservation) entre Castets et Castillon et la gare de Langon.
De fait, il nous est demandé de choisir 2 arrêts sur la départementale RD 224 et nous proposons les abribus de « Bidon » (bourg) et « du moulin à vent » (LD Saupiquet).

- **Marché travaux créations 3 logements communaux et travaux en cours sur les celliers**

L'appel d'offres de ce marché a été lancé le 14 mars 2025 et se clôturera le **7 avril 2025** à 12 heures, la commission « appel d'offres » se réunira le **16 avril 2025** à 19H en présence de l'architecte M. BLAZQUEZ.
Les travaux devraient commencer courant du mois de juin et durer environ 1 an.

Le terrassement qui accueillera les 7 celliers de locataires est en cours de réalisation et la structure bois est pour partie construite.

Fin de la séance 21h45